



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 décembre, à 20h00,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Corentin BOUCHER, Romain BOUVET, Joëlle CAMPERS, Michèle FERRARIS, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE, Frédéric LIMBARINU, Alain MARGUERETTAZ, Coline MARGUERETTAZ, Marie-Claude SORREL

Absents excusés : Christelle BRIU, Michel CLAIR, Christine CLEMENT (pouvoir à Alain MARGUERETTAZ), Eric JACQUEMOUD, Alexine LAFAY, Christel MAILHÉ.

Secrétaire de séance : Frédéric LIMBARINU

Nombre de conseillers en exercice : 18 - Présents : 12 - Votants : 13

Date de la convocation : le 15 décembre 2025

Date de publication : 23 décembre 2025 au 23 février 2026

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU DETR/DSIL
POUR L'AMENAGEMENT DU PARKING DU RECLUS**

La commune de Séez souhaite engager des travaux d'aménagement du parking du Reclus.

Le site est localisé :

- En pied de versant sud de forte pente armé par les calsschistes du Lias - pendage sud
- En bordure du cône de déjection du torrent du Reclus - pente de faible importance.

Le projet prévoit le réaménagement du parking du Reclus situé en bordure de la RD1090 à l'entrée de la commune de Séez (73). Le projet s'inscrit dans les parcelles cadastrées n°2221 et 2222 en section F.

Le projet d'aménagement prévoit la requalification du parking existant :

- L'aménagement d'une plateforme en gravier stabilisé pour créer 25 stationnements,
- La création de rampes d'accès véhicules et piétons en enrobé,
- L'aménagement des espaces verts périphériques.

Les travaux consistent à :

- Réaménager le parking avec stationnement en créneaux,
- L'aménagement de cheminements piétons,
- L'aménagement paysager du parking avec mise en place de mobilier urbain,
- La création d'un réseau d'eau potable avec borne fontaine et d'un réseau d'arrosage,
- La création d'un réseau d'éclairage public.

.../...

L'avant-projet qui a été réalisé estime les travaux à 334 000,00 € HT.
 Un marché public sera lancé courant 2026 pour la réalisation des travaux.
 Le planning prévisionnel de réalisation prévoit un démarrage des travaux au printemps 2026.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles							
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes		Taux			Montant		
		Organisme	Nature	Min	Moy	Max	Min	Moy	Max
TRAVAUX	334 000,00 €	ETAT	DETR/DSIL		20%	20%	66 800,00 €	66 800,00 €	66 800,00 €
		REGION	Contrat Région-Villes		19%	40%	63 460,00 €		133 600,00 €
		Département	FDEC(1)	1500€/place créée sans desserte (2)	15%	60%	25 500,00 €		102 000,00 €
		Commune	Autofinancement				178 240,00 €	267 200,00 €	31 600,00 €
TOTAL	334 000,00 €	TOTAL			100%	100%	334 000,00 €	334 000,00 €	334 000,00 €

(1): Plafond des dépenses 170 000 €

(2): création de 25 places

Aussi la commune sollicite un accompagnement auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) d'un montant de 66 800,00 € HT et l'autorisation de démarrer les travaux par anticipation à l'octroi de la subvention.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- D'APPROUVER la réalisation de ce projet,
- DE SOLLICITER la subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat,
- DE DEMANDER l'autorisation de démarrer les travaux de manière anticipée, avant la décision d'octroi de subvention,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention et à signer toutes les pièces issues de la présente.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN



Le secrétaire de séance,
Frédéric LIMBARINU